

Situation der Menschen mit Nichteintretensentscheid in den verschiedenen Kantonen

Informations sur la situation des NEM

1. L'aide d'urgence: Un alibi pour justifier l'injustifiable?

La décision du Tribunal fédéral (TF) du 18 mars, interdisait au canton de Soleure de priver de l'aide d'urgence un requérant frappé d'un non-entrée en matière (NEM) et affirmait ainsi qu'il n'est pas possible pour un canton de supprimer l'aide d'urgence sans violer la Constitution fédérale. L'article 12 de cette dernière dit: "*Quiconque est dans une situation de détresse (...) a le droit d'être assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine*". Si le Tribunal fédéral a interdit de laisser mourir de faim les personnes concernées, il est resté évasif sur le contenu du concept de "*dignité humaine*", se contentant de fixer une limite inférieure à ne pas franchir, tout en justifiant un durcissement pour des raisons politiques: "*les prestations peuvent être minimales, pour éviter une incitation à rester. Elles doivent garantir notamment l'intégrité physique*"¹. Et malgré cet arrêt du TF, sur le terrain la situation empire.

Les "NEM" soleurois vivent l'expérience douloureuse de leur destruction progressive. Etre frappé de non-entrée en matière à Soleure signifie que vous n'avez pas droit à un logement, mais à une aide d'urgence de 21 francs par jour, qui permet de se nourrir, mais pas de se loger (aucune structure d'accueil à bas prix n'existant dans le canton). Aide que vous obtiendrez sur demande à l'Office cantonal de sécurité sociale, chaque quinze jours, entre 9 et 10 heures. De surcroît, si vous vous présentez au guichet, vous courez le risque d'être arrêté pour séjour illégal.

Sous pression constante

Dans la rue, vous courez le même risque. La police cantonale contrôle les salles d'attente des gares, les lieux publics, les parcs, les foyers de requérants. Vous pouvez être arrêtés ou amendés, pour "délit de présence" ou pour "violation de domicile" si les policiers vous ont trouvé dans un foyer de requérants, en flagrant délit de prendre une douche, de partager un repas ou d'y passer la nuit. Vous vous voyez alors confisquer l'intégralité de votre aide d'urgence. Si vous récidivez en vous obstinant à rester en Suisse, les montants des amendes s'élèveront à plusieurs centaines de francs, dépassant largement la modeste somme que vous avez dans votre porte-monnaie. Si vous ne pouvez vous acquitter de l'amende, vous ferez de la prison. Dans tous les cas, une enquête pénale est ouverte. Vous comparâtes devant le juge, à condition que vous soyez encore là dans les deux mois qui suivent et que vous receviez la convocation, ce qui ne va pas de soi, comme vous n'avez plus d'adresse. Si vous avez la chance de posséder un portable enregistré au nom d'un citoyen suisse ou d'un étranger résidant, l'appareil, supposé volé, vous sera confisqué.

¹ jugement du TF du 18 mars 2005, p. 17, traduction libre

Une situation sans issue

Si vous tentez de vous réfugier dans des cantons réputés plus humains (surtout en Romandie) ou dans des grandes villes, vous dépenserez en billets de train deux fois le montant de l'aide d'urgence journalière pour un aller simple à Genève, par exemple. Si vous resquillez, vous risquez une nouvelle amende.

Une réalité brutale

A mes yeux de témoin et aux yeux des premiers concernés, "l'aide d'urgence" ainsi conçue est une gigantesque supercherie, un alibi destiné à masquer une réalité brutale, un acte de barbarie commis en violation non seulement de la Constitution, mais aussi du droit international: les traitements dont font l'objet les «NEM» soleurois s'apparentent à des traitements inhumains et dégradants: l'absence de logement, le manque de soins médicaux, (ils n'ont droit qu'aux soins d'urgence), la malnutrition, le harcèlement par la police souvent accompagné de violences et d'injures de type raciste, et surtout le déni de leur identité individuelle rend les gens malades physiquement et psychiquement, conduit à des états dépressifs provoquant parfois des psychoses aiguës: lors de notre dernière rencontre hebdomadaire, nous avons accompagné deux personnes aux urgences, dont une a été admise en hôpital psychiatrique.

Une existence "conforme à la dignité humaine"?

Si le canton de Soleure est un des plus dur, la palette des systèmes cantonaux d'aide d'urgence existant ailleurs en suisse - logement dans des abris de protection civile, des bâtiments vétustes, des centres d'urgence isolés dans la montagne (Berne), nourriture insuffisante, préemballée sous plastique, bons de repas, manque de structure d'accueil, etc. - ne répond pas non plus aux critères de ce que chacun d'entre nous, s'il devait y être soumis, oserait appeler des conditions conformes à une existence digne.

Françoise Kopf, im Juni 2005

IGA SOS RACISME

Rossmarktplatz 2, Postfach 810

4502 Solothurn

E-mail : iga.sosracisme@tiscalinet.ch

2. Situation in Bern

In Bern leben mindestens 40 NEE-Flüchtlinge auf der Strasse und übernachten mit anderen Obdachlosen in Eisenbahnwagen und Verschlägen, die sie einander zeigen.

Es ist deutlich zu spüren, dass die „safe country“-Regelung in verlogener Weise angewendet wird; denn die vielen Flüchtlinge aus Bürgerkriegsländer und Diktaturen aus Afrika und dem Osten können nicht in ihre Länder zurückkehren; auch weil sie oft keine Reisedokumente bei ihren Botschaften erhalten. Liegen die Botschaften im Ausland, dann können sie nicht dorthin reisen, weil sie die Grenze nicht übertreten können.

Die Polizeidirektion des Kantons Bern rühmt sich bekanntlich dafür, Flüchtlinge, die nur einen Negativentscheid betreffend ihrem Asylgesuch erhalten haben, zur Ausreise zu zwingen. Der Kanton bedauert gleichzeitig die Abschaffung der Härtefallregelung. Es wird Zeit, dass der Kanton sich für humanitär konsequentes Handeln entscheidet.

Die Anweisung an die Aerzteschaft und die Spitäler, medizinische Versorgung bei unsicherem Aufenthaltsstatus zu unterlassen, ist ein Unrecht, das zu grossem menschlichen Elend führt. Die Ausschaffungen von traumatisierten Flüchtlingen, die in der Schweiz in Therapie sind – ist nur die Spitze des Skandals. Für die von den Behörden verursachten Flüchtlingsodysseen, die Tränen und das psychische Elend werden sich die Behörden in der Zukunft verantworten müssen.

Bern, 9.6.05/M. van Egmond, Flüchtlingsgruppe Dreifaltigkeit

3. SITUATION NEM A GENEVE (Coordination asile.ge) (10/06/05):

Depuis l'été 2004, les personnes frappées d'une non-entrée en matière sont logées dans d'anciens baraquements militaires en bordure de l'aéroport de Cointrin, dans une zone isolée, polluée et extrêmement bruyante. Les conditions de vie y sont extrêmement désagréables. L'environnement rappelle les camps de 39-45. Les baraques sont mal isolées et donc très difficile à chauffer – avec des calorifères à mazout qui pour la plupart sont vieillots – et en hiver les gens y ont eu froid. A la fin du mois de janvier, la température est devenue insupportable et le camp militaire a dû être évacué : il y gelait dans les baraques, les toilettes et les douches étaient bouchés, il y avait de la glace dans les marmites à la cuisine. Jusqu'à fin mai, les NEM ont donc été transférés au Foyer des Tattes.

Pendant ce temps, quelques travaux ont été entrepris pour améliorer les lieux. La cuisine a été agrandie et repeinte, ses fenêtres ont été libérées de ce qui les encomrait jusqu'ici et, comme c'était déjà un lieu de séjour, on y a rajouté tables et chaises pour qu'on puisse y manger. Un réfectoire-salon a été aménagé, avec poste de télévision. Quelques dortoirs ont été modifiés, les lits superposés supprimés et remplacés par des lits normaux, les murs ont été peints en blanc, des séparations assez légères ont été aménagées entre les lits, les regroupant par deux ou par trois. Les travaux n'ont pour l'instant pas été menés à chef. Le seront-ils ? Restent quelques dortoirs à dix ou douze personnes. Il faudrait rajouter des séparations intérieures.

Des armoires individuelles ont été placées, mais on a supprimé les systèmes de fermeture à clé, sous prétexte que les gens les forcent.

À ce jour, environ soixante personnes se trouvent dans ce lieu d'hébergement. Le petit déjeuner est distribué sur place, un requérant étant chargé de leur distribution à un guichet. Pour la journée, des repas sont apportés : un gros sandwich à midi et un repas sur assiette le soir. Le tout est emballé sous plastique et sous vide, ce qui ne donne pas aux plats une allure très appétissante. Plusieurs refusent de manger cela et tâchent de se débrouiller autrement. Le samedi et le dimanche les NEM reçoivent deux bons de Fr. 15.- pour la nourriture. Certains vivent toute la semaine avec ce qu'ils peuvent acheter avec ça.

Les femmes sont logées aux Tattes. Elles reçoivent ce bon tous les jours.

Actuellement, tous les locaux restent ouverts toute la journée. C'est une nouveauté : précédemment, tout était fermé à parti de 9 h. le matin et ouvert à 17 h. 30. On n'a commencé à ouvrir plus longtemps qu'au moment des grands froids.

Les baraques de la Voie-des-Traz se trouvent à plus de 7 km. de Genève et le canton a admis que les personnes puissent se déplacer à l'Office cantonal de la population où à l'Unité mobile de médecine communautaire en bus : une carte journalière leur est accordée lorsqu'elles doivent se rendre à de tels rendez-vous. L'Unité mobile de médecine communautaire accorde des soins gratuits à toute personne sans ressource. C'est là que les NEM peuvent se rendre, et lorsque le Centre est fermé, les Urgences de l'Hopital Cantonal prennent le relais.

Le contact avec les personnes frappées de NEM est difficile, de même qu'il ne va pas de soi de leur proposer des activités. Les NEM ont tendance à se refermer sur eux-mêmes et participent relativement peu à ce qui leur est proposé. On peut observer chez un certain nombre d'entre eux une détérioration de la santé psychique. Un sentiment d'exclusion connoté de racisme est extrêmement vif.

On estime à plus de 400 les NEM « attribués virtuellement » à Genève qui y vivent, dont entre 60 et 80 sont connus (certains sont restés dans les structures d'assistance). Les autres vivent soit aux crochets de proches, soit d'expédients. Il est difficile d'estimer le nombre de ceux qui viennent d'autres cantons. Nous en connaissons un tout petit nombre et ne pouvons que constater le côté dramatique de leur situation : difficulté de trouver où loger, dépendance des lieux d'accueil gratuits sur de longues périodes, dégradation psychique...

4. Quelques informations sur la situation des NEM dans le canton de Jura



CP 2314 2800 Delémont
www.sans-papiers.ch/jura

Dans le Jura une centaine de personnes ayant reçu une non-entrée en matière ont dû partir depuis avril 2004.

Certains sont partis de leur plein gré, d'autres ont été expulsés.

Une forte pression a été exercée sur les personnes pour partir "volontairement".

Quelques personnes touché par un NEM sont actuellement encore dans les centres de l'AJADA (Association Jurassienne d'Accueil des demandeurs d'Asile).

Quelques personnes nous ont contacté pour un soutien juridique ou autre, dans quelques cas nous avons pu obtenir une permission provisoire, une réouverture du dossier d'asile ou simplement l'octroi de l'aide d'urgence.

Nous avons une permanence pour les NEM ou Sans-papiers dans les bureaux de Caritas-Jura, ouverte le lundi entre 17h et 19h et sur rendez-vous.

Pour le Mouvement Jurassien de Soutien aux Sans-papiers,
Caroline Meijers

5. Situation in St. Gallen

SOLIDARITÄTSNETZ OSTSCHWEIZ

c/o Oberer Graben 31
9000 St. Gallen
info@solidaritaetsnetz.ch
www.solidaritaetsnetz.ch

Stand: 10. Juni 2005

Im Kanton St. Gallen sind die Gemeinden zuständig für die Ausrichtung der Nothilfe. Das funktionierte bis jetzt jedoch nicht in allen Fällen. Wir wissen von Gemeinden, die sie (verfassungswidrig!) verweigerten. In der Stadt St. Gallen sind die Personen mit NEE in einer unterirdischen Zivilschutzanlage untergebracht (die Frauen in der Unterkunft für Obdachlose), wo sie Nachtessen und Frühstück erhalten. Tagsüber ist die Unterkunft geschlossen. In der Stadt beanspruchen zwischen 20 und 25 Personen Nothilfe. Ein grosser Teil unter ihnen ist schon mehr als ein halbes Jahr hier. Viele von ihnen sind psychisch angeschlagen, da sie in einer Situation ohne Ausweg sind: Der fehlenden Papiere wegen können sie die Schweiz nicht verlassen, noch haben sie die Möglichkeit Asyl zu bekommen.

Grosse Sorge bereitet auch der im Schnellverfahren gefällte Entscheid, das gesamte Asylwesen des Kantons St. Gallen dem Justiz- und Polizeidepartement zu unterstellen. Dass sowohl die Betreuung und Unterbringung, wie auch die Wegweisung und der Vollzug von der gleichen Stelle durchgeführt werden, ist sehr unprofessionell, da so die Aufgaben vermischt werden.

In letzter Zeit musste das Solidaritätsnetz Ostschweiz eine Zunahme der Repression gegenüber Personen mit NEE feststellen: Verhaftungen bloss aufgrund fehlender Papiere häuften sich. Auch erzählten einige von Übergriffen seitens der Polizei.

Das Solidaritätsnetz Ostschweiz mit rund 700 Mitgliedern hat einen Mittagstisch eingerichtet, an dem täglich zwischen 20 und 30 Personen mit NEE teilnehmen. Es begleitet Personen mit NEE zu Behördengängen oder setzt das verfassungsmässig garantierte Recht auf Nothilfe bei den Gemeinden durch. Daneben betreibt es Öffentlichkeitsarbeit und setzt sich auf der politischen Ebene für eine menschenwürdige Asylpolitik ein.

Für das Solidaritätsnetz Ostschweiz

David Loher

6. Situation NEM Vaud

Carrefour NEM vaud,
31 mai 2005

Ces trois derniers mois, nous avons été témoins des faits et évolutions suivants :

- principalement, une **dégradation de la situation des personnes, au plan physique, psychique, relationnel...** C'est une des conséquences du fait que de nombreuses personnes vivent depuis plusieurs mois dans des conditions très précaires, et absurdes : sommées de partir alors qu'elles ne le peuvent pas, sommées de s'annoncer régulièrement pour un logement d'urgence, mais contrôlées par la police comme si elles étaient inconnues, etc....
- **perte de contact** avec des personnes frappées de décision « NEM » et mises à la rue : cette perte de contact est pesante, les bénévoles et autres personnes engagées se demandent ce que les personnes sont devenues, pourquoi elles ne reviennent pas. Est-ce qu'elles ne le veulent pas ou ne le peuvent pas ? Ont-elles été arrêtées ? Ont-elles quitté la Suisse, de gré ou de force ? Certaines personnes parties dans les pays voisins sont renvoyées... en Suisse.
- Si une personne a été arrêtée, qui peut en être averti ?
- Lors de l'accompagnement de personnes ayant des problèmes de santé physiques et psychiques, des membres de réseaux d'accueil ont découvert que plusieurs personnes ayant reçu une NEM sont **hospitalisées dans des services psychiatriques**. Parfois elles ont pu revoir une personne dont elles n'avaient plus aucune nouvelle depuis des semaines.
- Des Centres d'hébergement de requérants d'asile ont été fermés, d'autres surveillent beaucoup plus strictement qu'avant qui vient en visite le jour ou le soir. Résultat : les personnes avec NEM qui pouvaient encore passer quelques heures chez des camarades requérants logés dans les Centres ne le peuvent plus, et **recherchent un abri de jour ou de nuit**. On remarque aussi que certaines **rumeurs** circulent sur les personnes frappées de « NEM », les soupçonnant de délits divers à proximité des Centres d'hébergement pour requérants d'asile.
- Dans des lieux d'**Eglises, une aide occasionnelle ou régulière** est organisée (conseils, dépannage pour hébergement ponctuel...), et surtout un accueil, un lieu de contact et de dialogue possible.
- Certaines personnes frappées de NEM ont reçu une **interdiction de territoire** : interdiction d'être ou se promener par exemple en ville de Lausanne. Or elles ont l'obligation de se rendre à Lausanne pour s'annoncer au Canton pour l'aide d'urgence.
Il semble qu'une interdiction de territoire **peut être prononcée en l'absence de tout délit**, si la personne est contrôlée 4 ou 5 fois dans un endroit réputé problématique (pour le trafic de drogue p.ex.) ; elle est dès lors suspecte et

peut être interdite de territoire sans avoir commis de délit. Si elle enfreint cette interdiction (« rupture de ban »), elle risque un an de prison.
Le dialogue avec des personnes dans cette situation permet de chercher ensemble des solutions, obtenir copie de la décision, vérifier ce qui est possible au plan juridique...

Hélène Küng
31 mai 2005
pour Carrefour Nem vaud